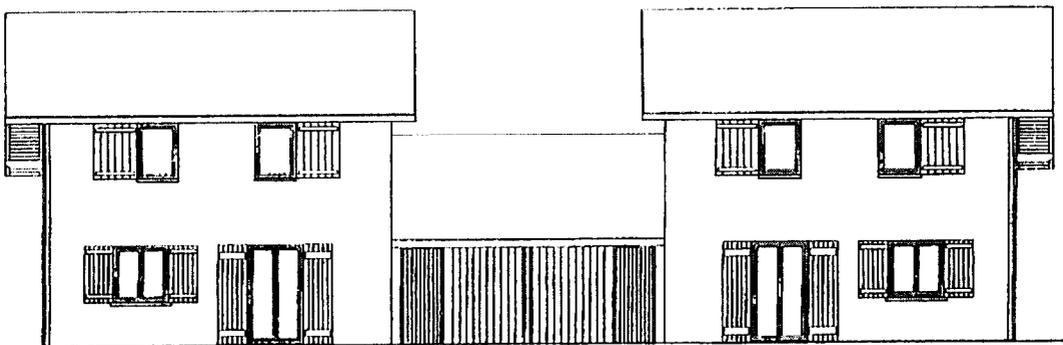


# **BTS**

## **Aménagement – Finition**



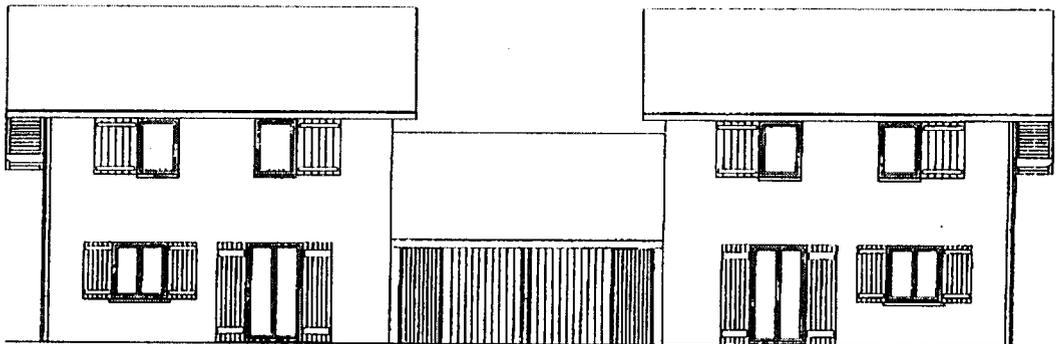
**Epreuve E4**

**Sous Epreuve : U 4.1**

# **BTS**

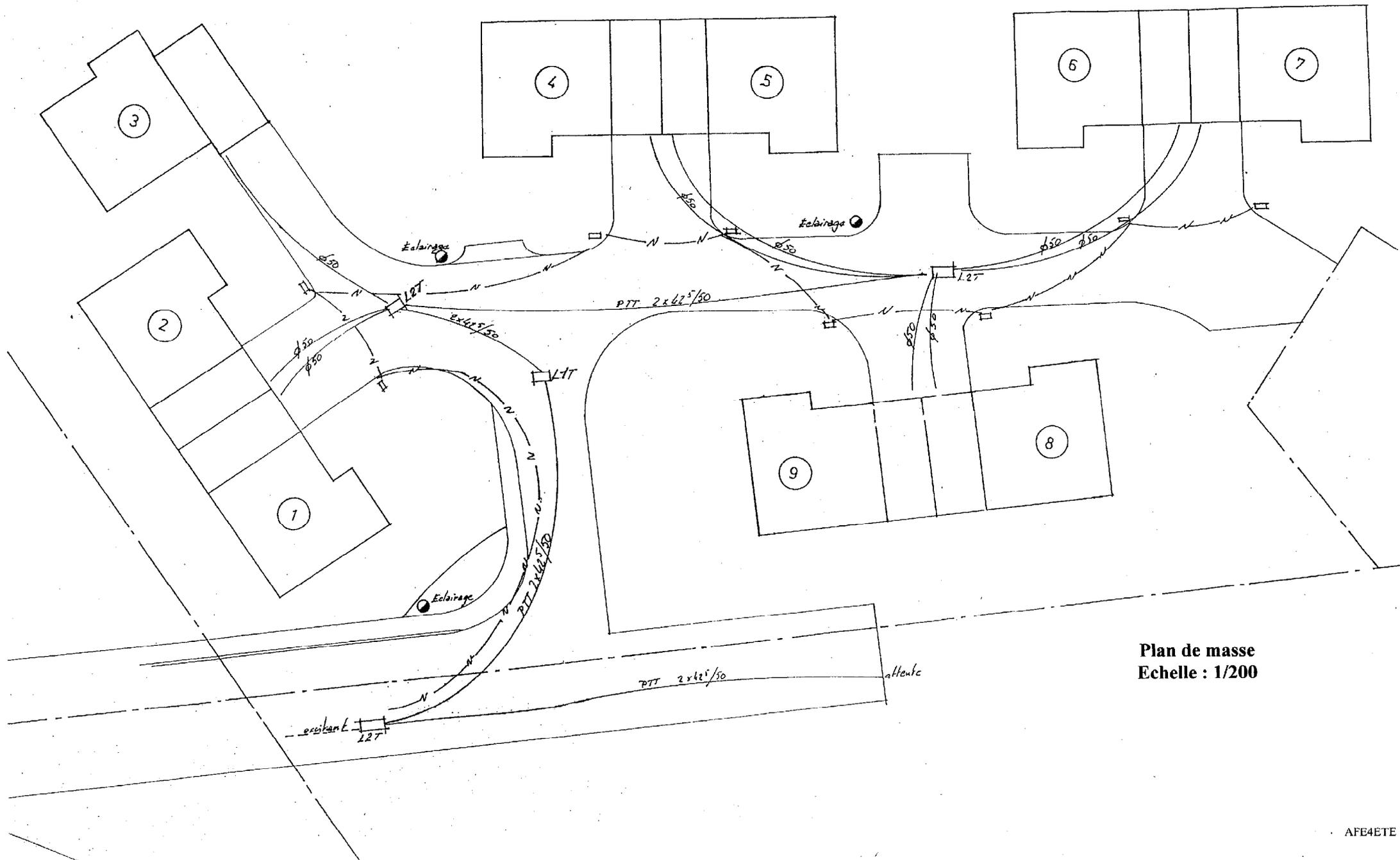
## **Aménagement – Finition**

### **Dossier technique**

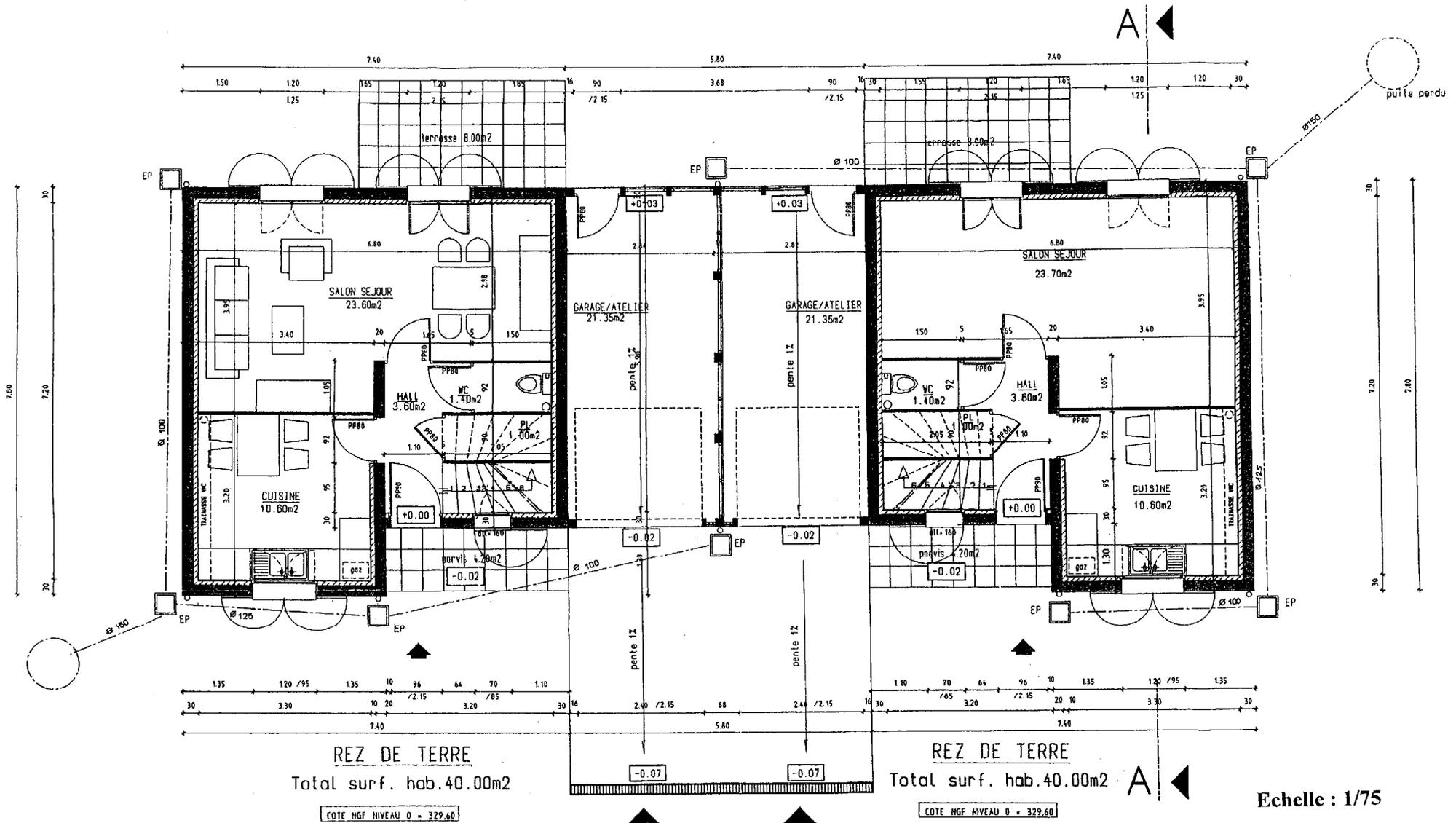


**Epreuve E4**

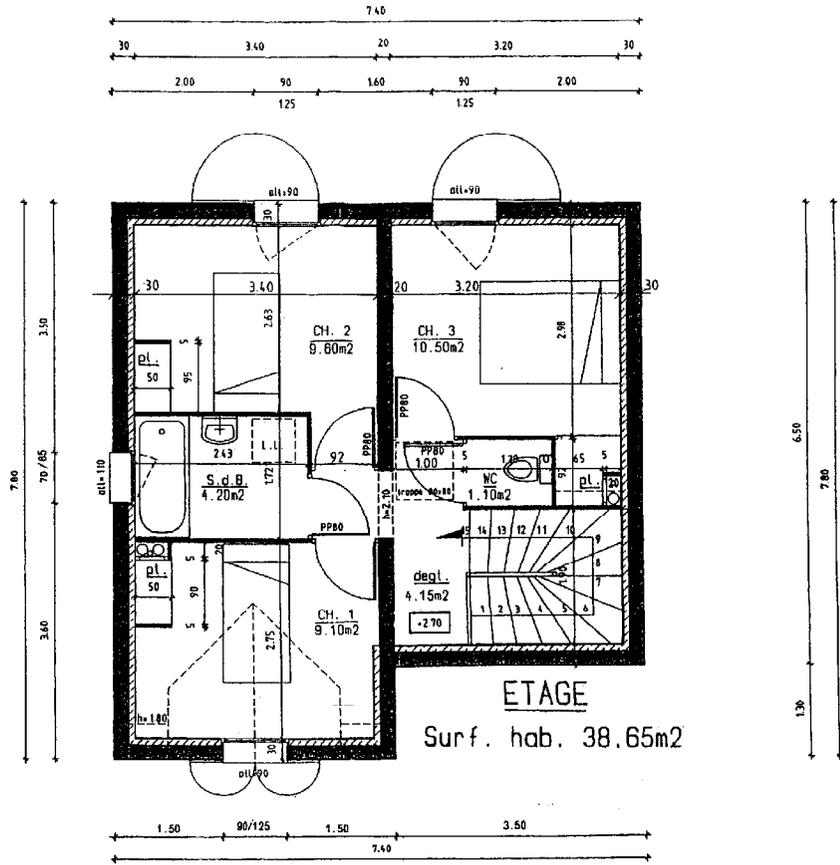
**Sous Epreuve : U 4.1**



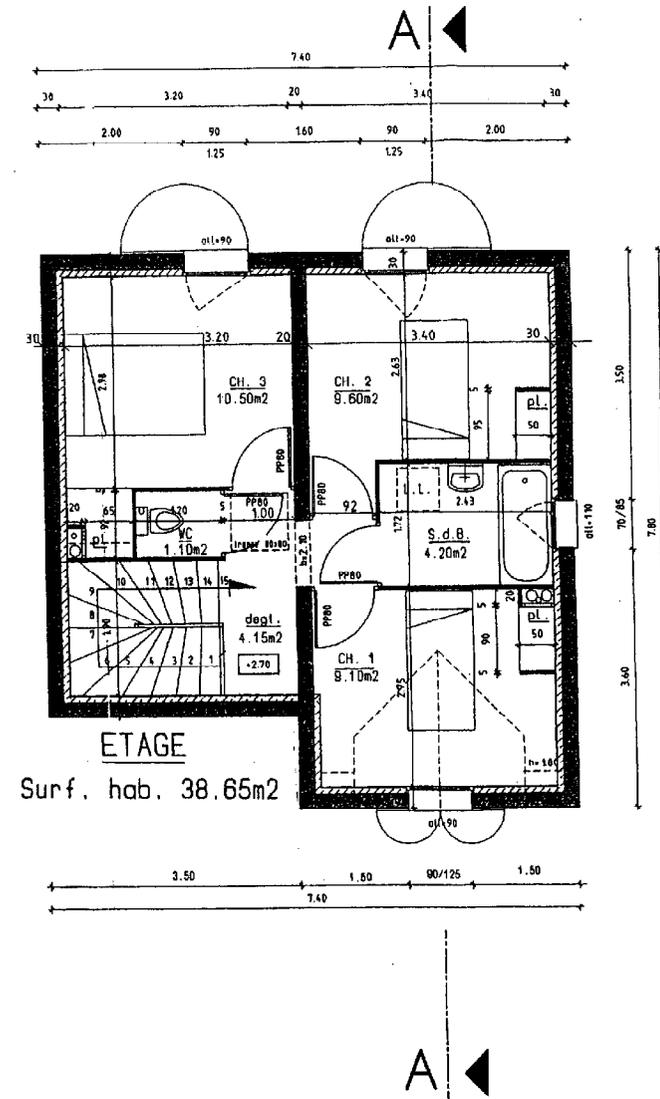
**Plan de masse**  
**Echelle : 1/200**

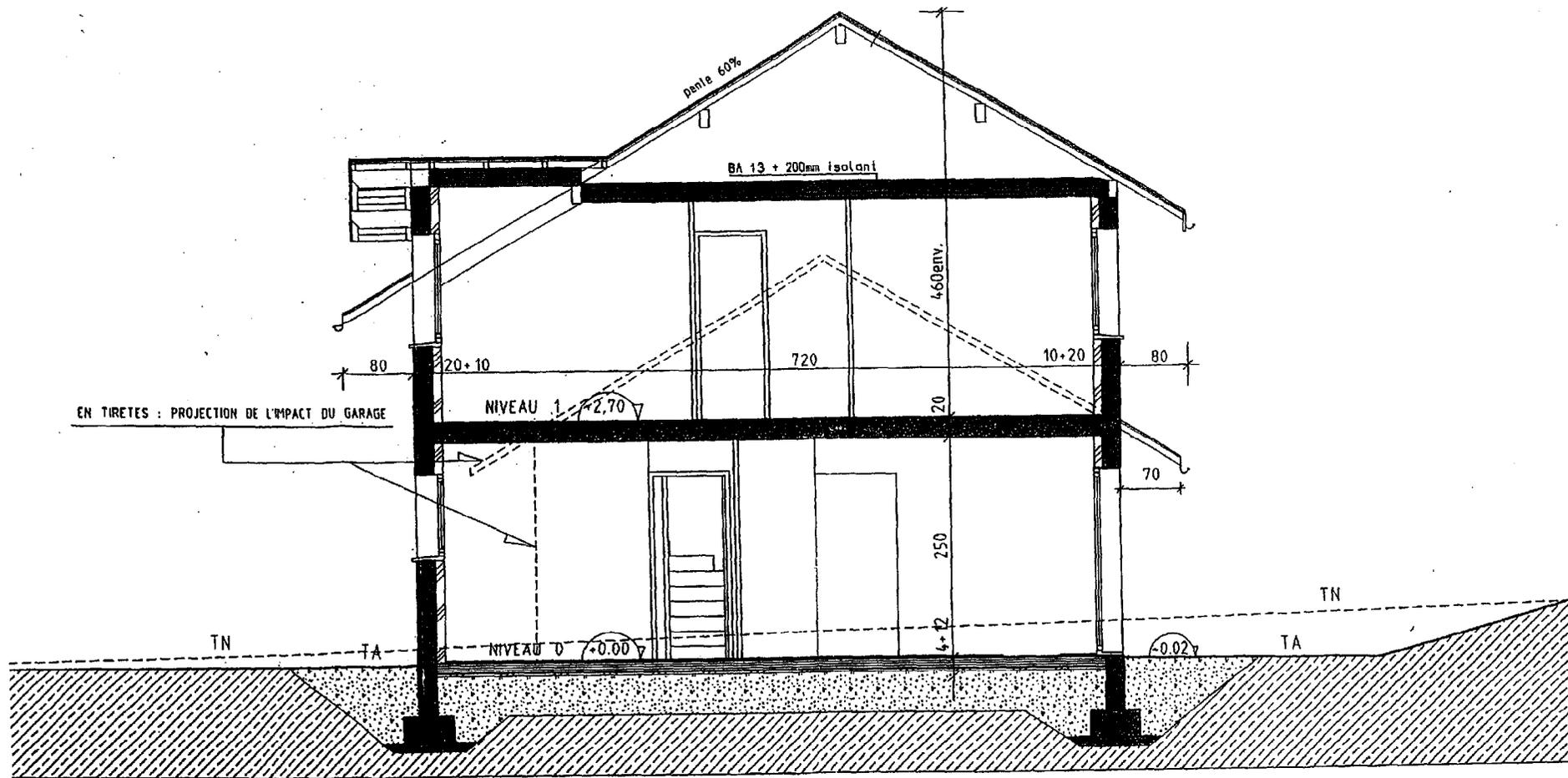


Echelle : 1/75



Echelle : 1/75

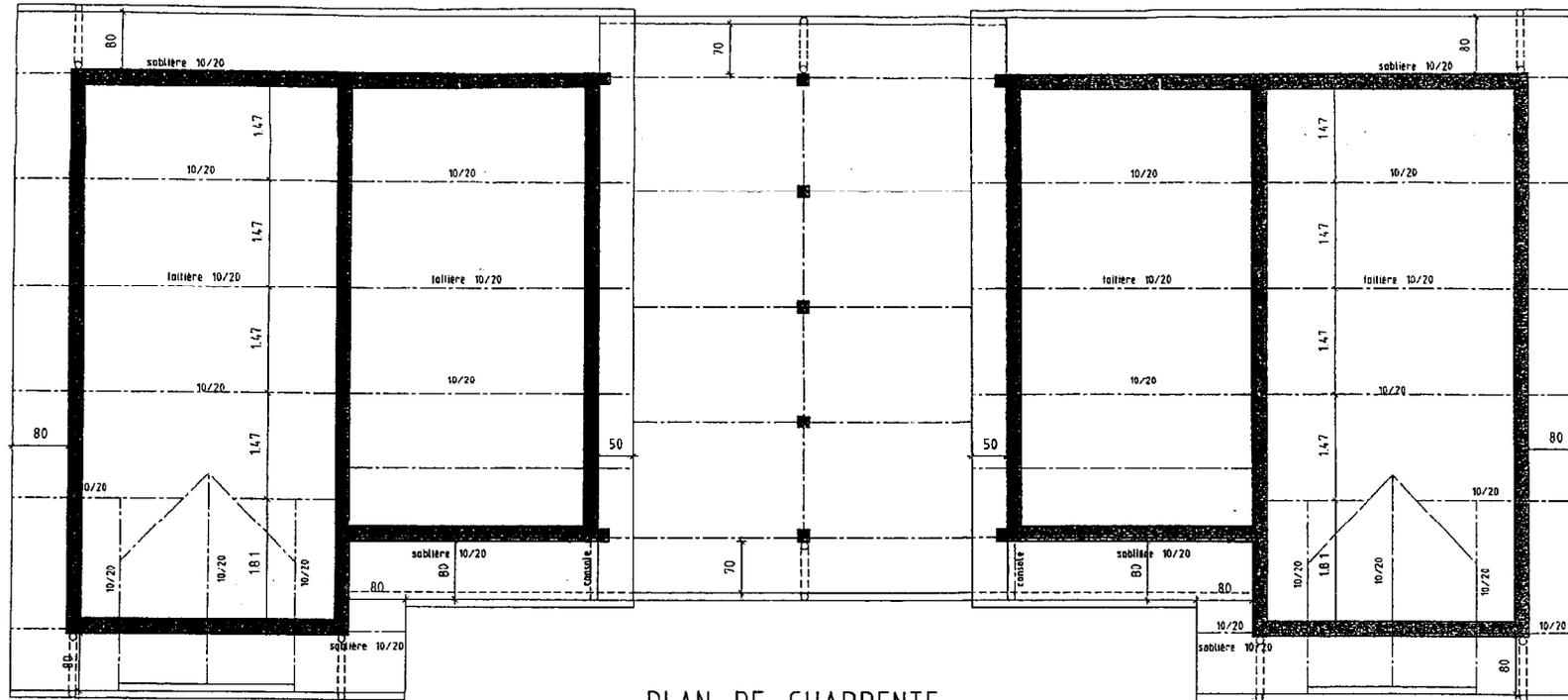




COUPE AA

COTE NGF NIVEAU 0 = 329,60

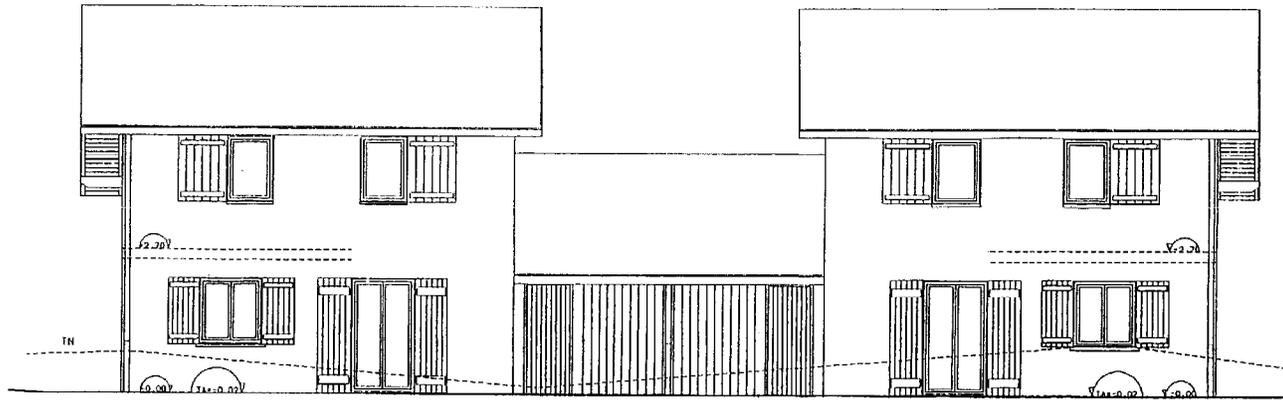
Echelle : 1/50



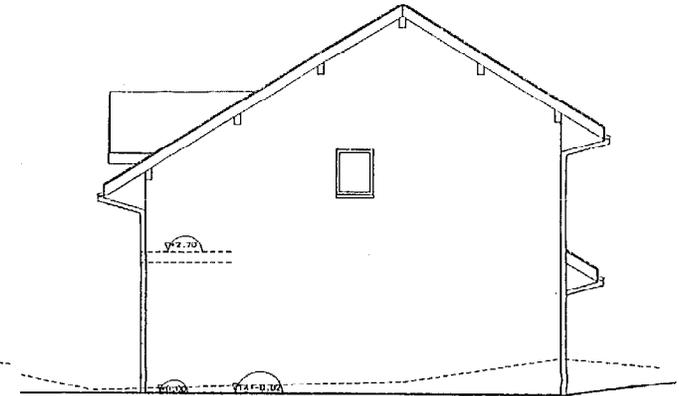
PLAN DE CHARPENTE

N.B. : PREVOIR CONTREVENTEMENT DES POTEAUX

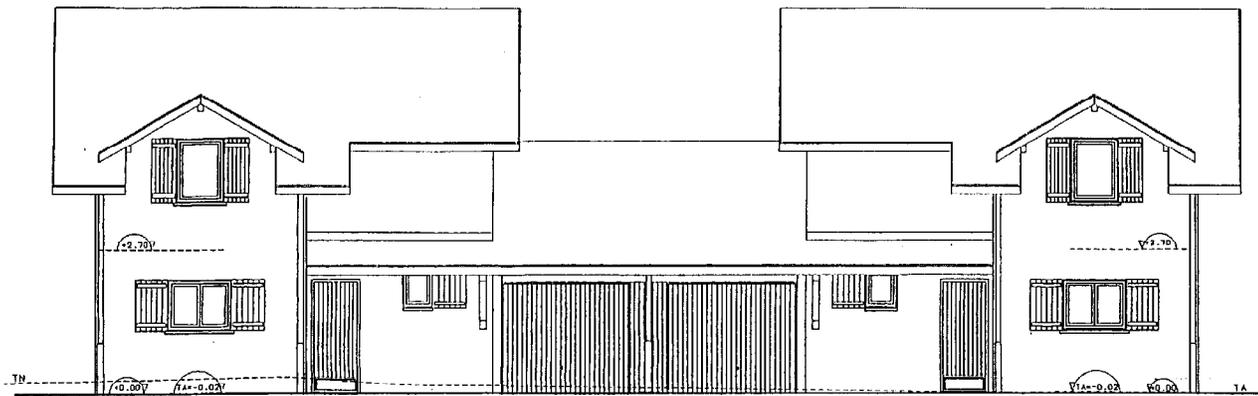
Echelle : 1/75



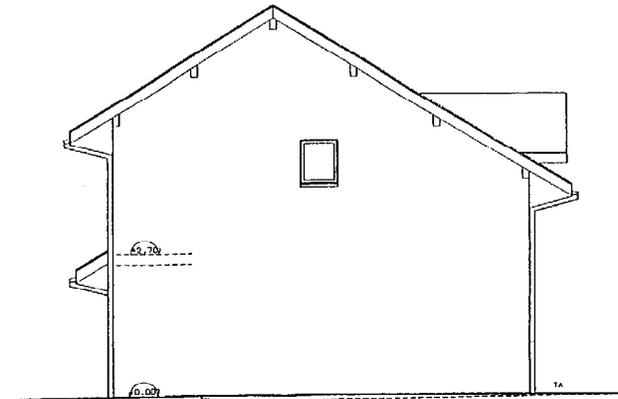
FACADE NORD OUEST



FACADE SUD OUEST



FACADE SUD EST



FACADE NORD EST

Echelle : 1/100

**Extrait du Cahier des Clauses Administratives Particulières  
Chantier O.P.A.C – Les Glières Blanches**

**Article 3 ; Prix et mode d'évaluation des ouvrages - Variations dans les prix - Règlement des comptes**

**3.1 - Répartition des paiements**

L'acte d'engagement de chaque lot indique ce qui doit être réglé respectivement

- au titulaire et à ses sous-traitants ;
- au titulaire mandataire, ses cotraitants et leurs sous-traitants.

**3.2 - Tranches conditionnelles**

Sans objet.

**3.3 - Répartition des dépenses communes**

Pour l'application de l'article 10.1 du C.C.A.G., les dispositions suivantes seront retenues.

**3.3.1 - Dépenses d'investissement**

Les dépenses dont la nature est indiquée dans la première colonne du tableau suivant sont réputées rémunérées par les prix du marché conclu par le titulaire du lot indiqué dans la seconde colonne:

Nature des dépenses	Lot
Etablissement du panneau d'affichage du permis de construire suivant les dispositions de l'article A 421-7 du Code de l'Urbanisme.	01
Branchements provisoires d'égout.	01 B
Exécution des voies d'accès provisoires et des branchements provisoires d'eau et d'électricité.	01 B
Etablissement des clôtures et panneaux de chantier établis en conformité avec l'article R 324-1 du Code du travail.	01
Installation d'éclairage et de signalisation.	
Installations communes de sécurité et d'hygiène.	01
Installations de gardiennage.	01
Installation du téléphone et des ascenseurs de chantier.	01
Réseau provisoire intérieur d'eau, y compris son raccordement.	09
Evacuation provisoire des eaux pluviales reçues par les bâtiments.	01
Réseau provisoire intérieur d'électricité, y compris son raccordement.	10
Installation de téléphone	01

Chaque titulaire supporte les frais de l'exécution des trous, scellements, bouchages et raccords qui sont nécessaires à l'exécution des prestations faisant l'objet du lot dont il est titulaire.

**3.3.2 - Dépenses d'entretien**

Les dépenses d'entretien des installations indiquées ci-dessus au 3.3.1 sont réputées rémunérées par les prix du lot correspondant, étant précisé qu'incombent au lot principal mentionné à l'article 1.2 du présent C.C.A.P.:

- les charges temporaires de voirie et de police;
- les frais de gardiennage et de fermeture provisoire des bâtiments. Pour le nettoyage du chantier:
- chaque titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé;
- chaque titulaire a la charge de l'évacuation de ses propres déblais jusqu'aux lieux de stockage fixé par le maître d'oeuvre;
- chaque titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées;
- le titulaire du lot gros oeuvre a la charge de l'enlèvement des déblais stockés et de leur transport aux décharges publiques.

En cas de non respect de ces exigences, le maître d'oeuvre se réserve la possibilité, après simple demande en rendez-vous de chantier non suivie d'effet dans la semaine suivante, de faire intervenir, aux frais des entreprises défaillantes, une entreprise de nettoyage extérieure.

**3.3.3 - Dépenses diverses sur compte prorata**

Les dépenses indiquées ci-après font l'objet d'une répartition forfaitaire, dans tous les cas où elles n'ont pas été individualisées et mises à la charge d'un titulaire ou d'un groupe de titulaires déterminé:

- consommation d'eau, d'électricité et de téléphone;
- frais d'exploitation des ascenseurs de chantier;
- chauffage du chantier;

- frais de remise en état de la voirie et des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone détériorés ou détournés, lorsqu'il y a impossibilité de connaître le responsable;
- frais de nettoyage, de réparation et de remplacement des fournitures et matériels mis en oeuvre et détériorés ou détournés, dans les cas suivants:
  - l'auteur des dégradations et des détournements ne peut être découvert,
  - les dégradations et les détournements ne peuvent être imputés au titulaire d'un lot déterminé,
  - la responsabilité de l'auteur, insolvable, n'est pas couverte par un tiers.

Le titulaire du lot principal procède au règlement des dépenses correspondantes, mais il peut demander des avances aux autres titulaires. En fin de chantier, il effectuera la répartition des dites dépenses au prorata du montant des situations cumulées de chaque entreprise.

Dans cette répartition, l'action du maître d'oeuvre se limite à jouer le rôle d'amiable compositeur dans le cas où les titulaires lui demanderaient de faciliter le règlement d'un différend qui se serait élevé entre eux.

### 3.4 - Contenu des prix - Mode d'évaluation des ouvrages et de règlement des comptes - Travaux en régie

#### 3.4.1 - Modalités d'établissement des prix

Les prix du marché sont Toutes Taxes Comprises.

- en tenant compte des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé, de la notification du marché à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.
- en tenant compte des sujétions qu'est susceptible d'entraîner l'exécution simultanée des différents lots visés à l'article 1.2 ci-dessus.
- en tenant compte des dépenses communes de chantier mentionnées à l'article 3.3 ci-dessus.

#### 3.4.2 - Prestations fournies gratuitement à l'entreprise

Sans objet.

#### 3.4.3 - Caractéristique des prix pratiqués

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par un prix global forfaitaire pour chacun des lots selon les stipulations de l'article 2 de l'acte d'engagement.

#### 3.4.4 - Documents concernant les prix à fournir au début des travaux

Sans objet.

#### 3.4.5 - Travaux en régie

Sans objet.

#### 3.4.6 - Modalités de règlement des comptes

Les **projets de décomptes** seront présentés conformément à l'article 13.1 du C.C.A.G. Travaux et selon le modèle qui sera fourni à l'entreprise au début des travaux. Les comptes seront réglés mensuellement.

Les **travaux seront rémunérés** par mandat selon la réglementation en vigueur et les délais de mandatement suivants

- pour les acomptes à 45 jours ;
- pour le solde à 45 jours.

#### 3.4.7 - Prestations comportant un délai important de fabrication ou de stockage en usine

Sans objet.

#### 3.4.8 - Approvisionnements

Sans objet.

### 3.5 - Variation dans les prix

Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des travaux sont , réputées réglées par les stipulations ci-après

#### 3.5.1 - Type de variation des prix

Les prix sont fermes, actualisables suivant les modalités fixées au 3.5.3 et au 3.5.4 au présent document.

#### 3.5.2 - Mois d'établissement des prix du marché

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **Janvier 2001** ; ce mois est appelé « mois zéro ».

#### 3.5.3 - Choix des index de référence

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prix des travaux faisant l'objet des lots est l'index: BT01 TCE

• publiés au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports et au Moniteur des travaux publics pour l'index B.T.

### 3.5.4 - Modalités des variations des prix

L'actualisation est effectuée par application aux prix de chaque lot d'un coefficient Cn donné par la formule:

$$Cn = (Id-3 / Io)$$

dans laquelle Io et Id-3 sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois d-3 par l'index de référence I, sous réserve que le mois du début du délai contractuel d'exécution des travaux soit postérieur de plus de trois mois au mois zéro.

### 3.5.5 - Variations des frais de coordination

Sans objet.

### 3.5.6 - Variations provisoires

Lorsqu'une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune actualisation avant la variation définitive, laquelle intervient sur le premier acompte suivant la parution de l'index correspondant.

### 3.5.7 - Application de la taxe à la valeur ajoutée

Les montants des sommes versées aux titulaires sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors des encaissements.

## 3.6 - Paiement des cotraitants et des sous-traitants

### 3.6.1 - Désignation de sous-traitants en cours de marché

L'avenant ou l'acte spécial précise tous les éléments contenus dans la déclaration prévue à l'article 2.41 du C.C.A.G. Travaux.

Il indique en outre pour les sous-traitants à payer directement:

- Les renseignements mentionnés à l'article 2.43 du C.C.A.G. Travaux;
- La personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 360 et 192 du Code des marchés publics;
- Le comptable assignataire des paiements;
- Le compte à créditer.

La désignation en cours d'exécution du marché d'un sous-traitant, implique le déplacement du coordonnateur de sécurité pour assurer l'inspection commune du chantier. L'agrément de chaque sous-traitant entraînera l'application d'une réfaction de 155,00 € sur le marché du titulaire.

### 3.6.2 - Modalités de paiement direct

La signature du projet de décompte par le mandataire vaut, pour celui-ci (si groupement conjoint) ou pour chaque cotraitant solidaire (si groupement solidaire), acceptation du montant d'acompte ou de solde à lui payer directement, déterminé à partir de la partie du décompte afférente à ce cotraitant.

Pour les sous-traitants, le titulaire joint en double exemplaire au projet de décompte une attestation indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage à chaque sous-traitant concerné; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix prévus dans le contrat de sous-traitance et inclut la T.V.A.

Pour les sous-traitants d'un cotraitant, l'acceptation de la somme à payer à chacun d'entre eux fait l'objet d'une attestation, jointe en double exemplaire au projet de décompte, signée par l'entrepreneur groupé qui a conclu le contrat de sous-traitance et indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage au sous-traitant concerné; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix prévue dans le contrat de sous-traitance et inclut la T.V.A.

Si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire, ce dernier doit signer également l'attestation.

## **Extrait du Plan Général de Coordination Chantier O.P.A.C – Les Glières Blanches**

### **2 - MESURES D'ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER**

#### **2.1 - PRESENTATION DU CHANTIER**

L'opération consiste en la construction de 9 maisons, individuelles ou mitoyennes deux par deux, sur un terrain plat.

**les travaux devront être réalisés en 12 mois**

#### **2.2 - ORGANISATION DU CHANTIER**

Chaque entreprise et chaque sous-traitant devra rédiger et remettre au coordonnateur un Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (P.P.S.P.S.), avant le début des travaux.

##### **2.2.1 - SUIVI DES TRAVAUX**

Le Maître d'Oeuvre organisera les réunions hebdomadaires de chantier, lors desquelles seront coordonnées les interventions.

##### **2.2.2 - INSTALLATION DE CHANTIER**

**Le lot 01** a charge de l'organisation de l'installation de chantier. Il contactera les autres entreprises pour connaître leurs besoins en stockage, établira un plan d'installation qu'il devra présenter pour approbation au maître d'oeuvre, au coordonnateur et aux services techniques de la Commune.

**Le lot 01** devra faire réaliser les branchements en eau, électricité, téléphone, avant le démarrage du chantier.

Les installations sanitaires réglementaires pour l'ensemble des intervenants, ainsi que les vestiaires nécessaires seront mis à disposition des entreprises par le lot 01, sur une partie du terrain, après accord de l'architecte et du maître d'ouvrage.

Les obligations de chaque lot sont décrites au chapitre 5.1.

**Le lot 01** devra la mise en place et l'entretien d'un bungalow avec table et chaises (pour 10 personnes), téléphone et éclairage, chauffé, dans lequel auront lieu les réunions, et dans lequel seront affichées la déclaration préalable et les moyens de secours d'urgence

Dans ce bungalow seront gardés tous les comptes-rendus de chantiers (le Maître d'Oeuvre les apportera lors de chaque réunion) et le présent Plan Général de Coordination.

**Le lot 01** devra la signalisation du chantier et l'entretien de la voie publique, notamment celle-ci devra être nettoyée de toutes traces de terre au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**Le lot 01** devra la clôture du chantier (suivant CCTP), en périmètre de l'opération.

Un portail métallique de hauteur 2 mètres devra être réalisé par le lot 01, condamnable.

Depuis ce portail un chemin sera matérialisé avec panneaux et banderoles de couleur rouge de part et d'autre, permettant l'accès au chantier.

Toutes les signalisations réglementaires (port du casque, interdiction au public seront mises en place et entretenues par le **lot 01**)

**Chaque entreprise** devra établir ses besoins en termes de sanitaires et vestiaires et en faire part au lot 01 avant installation de chantier.

**Chaque entreprise** devra nommer un responsable de chantier qui fera part de toutes les consignes de sécurité générales et particulières décidées par le coordonnateur, à chacun des ouvriers de l'entreprise.

Chaque ouvrier devra recevoir une information sur:

- l'ouvrage à réaliser
- les règles de sécurité générales et particulières au chantier
- les contraintes liées à l'installation de chantier

**Chaque entreprise** devra tenir à jour la liste du personnel présent sur le chantier, qui sera éventuellement jointe au registre journal de la coordination.

**5 - MESURES GENERALES POUR LE MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE ET EN ÉTAT DE SALUBRITÉ SATISFAISANT**

Les VRD de chantiers seront réalisées par le **lot 01 B**, avant intervention du lot 01.  
Il sera installé un bungalow avec lavabos et WC chimique

Le **lot 01** doit l'installation et l'entretien de ce bungalow lors de son intervention.  
Dès la fin du gros couvre, c'est le **lot 10** qui aura à sa charge l'entretien de ce bungalow.  
Le **lot 01 B** doit les raccordements de ces installations.  
Le **lot 9** doit l'alimentation en eau.

Les voiries de chantier seront réalisées à l'emplacement des voiries définitives par le **lot 01 B**, dès le démarrage des travaux.

Elles comprendront un feutre anticontaminant et 30 cm de tout-venant compacté.

En fin de chantier, après réalisation des réseaux et avant mise en place des enrobés, le **lot 01 B** règlera les voiries de chantier et les complètera suivant CCTP.

## OPAC DE LA SAVOIE - CHAMBERY

« LES GLIERES BLANCHES » - COMMUNE DE GRIGNON  
SAVOIE

**CONSTRUCTION DE NEUF MAISONS LOCATIVES**

<p><b><u>Maître d'ouvrage</u></b> OPAC de la Savoie 7 rue de l'Iseran 73024 CHAMBERY – CEDEX tél. : 04-79-96-60-60</p>	<p><b><u>Architecte</u></b> Raymond Brun – architecte DPLG 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43</p>
<p><b><u>Bureau d'études structure</u></b> S.E.C.O.B.A. 286 avenue du Grand Verger 73000 CHAMBERY tél. : 04.79.68.27.60</p>	<p><b><u>Bureau d'études fluides</u></b> Philippe Brun 7 rue François Carle 73000 BARBERAZ tél. : 04-79-60-06-67</p>
<p><b><u>Coordination sécurité</u></b> Raymond Brun – coordonnateur niveau 1 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43</p>	<p><b><u>Contrôle technique</u></b> VERITAS 812 route de Plaimpalais 73230 SAINT ALBAN LEYSSE</p>

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**LOT n° 05 – CLOISONS - DOUBLAGES**

DCE  
Mars 2000

AFE4ETE

## **PREAMBULE CONCERNANT TOUS LES LOTS**

Les travaux relatifs à cet appel d'offres concernent la construction de 9 maisons locatives au lieu-dit « Les Glières Blanches », sur la Commune de Grignon – Savoie.

L'entreprise est réputée être en connaissance de l'ensemble du CCTP et non pas la seule partie concernant son lot.

Afin de connaître les limites précises de ses prestations, l'entreprise pourra se mettre en rapport avec l'architecte ou se procurer les CCTP des autres corps d'état.

### Liste des lots :

- lot 01 : GROS ŒUVRE
- lot 01 B : TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS
- lot 02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE
- lot 03 E : MENUISERIES EXTERIEURES PVC - VITRERIE
- lot 03 I : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- lot 03 F : FERMETURES BOIS
- lot 05 : CLOISONS – DOUBLAGES
- lot 06 : PEINTURE – REVETEMENTS MURaux
- lot 06 B : ENDUITS DE FACADES
- lot 07 : SOLS SOUPLES
- lot 08 : FAIENCES
- lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRE – CHAUFFAGE – VMC
- lot 10 : ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
- lot 12 : PORTES DE GARAGES

Dans le cas où il apparaîtrait des travaux non prévus dans le présent CCTP et cependant nécessaires, l'entreprise devra établir et joindre à son offre de prix un devis complémentaire. En tout état de cause, l'entreprise est tenue de réaliser tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération telle que décrite par les plans et le CCTP, l'un complétant l'autre.

Le DPGF est joint au dossier de consultation à titre indicatif. Les entreprises consultées devront préalablement à la remise de leur offre, s'assurer de l'exactitude des quantités calculées.

Les quantités portées sur le DPGF sont calculées suivant les dimensions réelles des ouvrages, soit à l'unité, soit au mètre linéaire, soit au mètre superficiel ou au mètre-cube, soit en kilogramme, sans aucune majoration quelconque pour déchets, chutes, coupes, foisonnement, difficultés de mise en oeuvre et d'exécution etc.

L'entrepreneur devra tenir compte des plus-values et sujétions diverses dans les prix qui seront complets, nets et forfaitaires, non susceptibles de rabais, majorations ou plus-value.

La présence de ce détail quantitatif parmi les pièces de consultation, n'entamera en rien le caractère forfaitaire et global de la proposition.

### Connaissance du terrain

L'entreprise est réputée être s'être rendue sur les lieux et être en parfaite connaissance de ceux-ci notamment pour ce qui concerne les conditions d'accès et d'approvisionnement des matériaux, et toutes les sujétions d'exécution liées à la topologie du terrain et aux bâtiments voisins.

## **PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE**

Les prestations de l'entreprise comprennent :

- la coordination avec les autres corps d'état et en particulier les lots MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES - ELECTRICITE - SANITAIRE - GROS ŒUVRE
- l'amenée et la mise en place de tous les matériaux nécessaires
- l'implantation de ses ouvrages
- le nettoyage des locaux après intervention et l'enlèvement de tous les gravats
- toutes les mesures nécessaires à la protection collective des ouvriers.
- les échafaudages nécessaires
- la pose des trappes de visite de gaines lors de la construction des cloisons des gaines, ces trappes fournies par le lot MENUISERIES INTERIEURES
- le respect des cotes ou gabarits remis par le lot MENUISERIE relatifs aux portes intérieures de distribution

## **CLAUSES TECHNIQUES GENERALES**

Les travaux seront exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur et notamment les DTU 25.42 et normes françaises NF P 72-203 et 72-204.

L'entreprise doit la fourniture et la pose de tous les accessoires nécessaires à incorporer dans ses ouvrages tels que calicots, bandes armées aux jonctions cloison/mur, protège-angles toute hauteur sur tous les angles saillants, raidisseurs nécessaires au maintien des appareils sanitaires et nécessaires en fonction de la taille des cloisons, plaques hydrofuges dans le cas des pièces humides.

Les clavettes de renfort pour pose des portes suivant demandes du menuisier sont dues par ce lot (entente avec le menuisier).

Tous les matériaux mis en oeuvre devront avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB et seront mis en oeuvre suivant les directives du fabricant.

Les travaux comprennent tous les travaux de découpes et liaisons avec les autres ouvrages (semelles résiliantes, semelles PVC en U dans les locaux humides, etc.)

## **CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **A - CLOISONS**

#### **A1 - Cloison PLACOPAN de 5 cm**

Fourniture et mise en oeuvre de cloisons en panneaux de type PLACOPAN ou équivalent, coupe-feu ¼ heure, d'épaisseur 5 cm, constituée par deux plaques de plâtre de 13 mm reliées entre elles par un réseau alvéolaire en carton.

Compris rails bois collés au Néoprène sous dalle béton, semelles bois collées au Néoprène sur dalle béton, liaisonnement des panneaux par taquets bois, rails bois verticaux chevillés et vissés pour départ des cloisons sur les murs et autres cloisons, renforts d'angles par potelets bois incorporés au panneau, renforts pour fixation des appareils sanitaires, semelles PVC en U dans les salles de bains, protection des angles.

#### **A2 – Enduit plâtre**

En plafonds (dalle hourdis) et éléments en agglomérés de béton porteurs, exécution d'enduit au plâtre fin à projeter, n° 3, très haute dureté, taloché lisse, compris travaux préparatoires, dressage, arêtes métalliques aux angles et toutes sujétions

#### **Localisation :**

\* sous-faces des dalles hourdis sur parties habitables, et murs de refends en agglos

## **B – DOUBLAGES**

### **B1 - Faux-plafond horizontal isolé**

Exécution de faux plafonds constitués par des plaques de plâtre de 13 mm vissées à une ossature métallique suspendue à la charpente, y compris coupes, colle, calicots, enduisage des joints, deux couches croisées de laine de verre de 100 mm d'épaisseur chacune, avec pare vapeur sur la face inférieure de la couche inférieure, et toutes sujétions.

localisation:

\* suivant plans et coupes

### **B2 - Faux-plafond rampant isolé**

Exécution de faux plafonds rampants constitués par des plaques de plâtre de 13 mm vissées à une ossature métallique suspendue à la charpente, y compris coupes, colle, calicots, enduisage des joints, deux couches croisées de laine de verre de 100 mm d'épaisseur chacune avec pare vapeur sur la face inférieure.

localisation:

\* suivant plans et coupes

### **B3 - Doublage PSE Th 8 + 1**

Panneaux de doublage thermique type PLACOMUR Th ou équivalent comprenant 8 cm polystyrène type PSE et une plaque de plâtre de 1 cm. Compris collage au mortier adhésif spécial, coupes, calicots, enduisage des joints, arêtes PVC et toutes sujétions.

localisation:

\* doublage thermique des murs extérieurs suivant plans

## OPAC DE LA SAVOIE

### LES GLIERES BLANCHES - GRIGNON CONSTRUCTION DE 9 MAISONS LOCATIVES

#### DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

##### LOT n° 05 : CLOISONS - DOUBLAGES

Article	libellé	U	QUANTITE	P.U	PRIX
<b>A</b>	<b>CLOISON</b>				
A1	Cloison PLACOPLAN de 5 cm	m <sup>2</sup>	453,00		
A2	Enduit plâtre	m <sup>2</sup>	751,00		
<b>B</b>	<b>DOUBLAGES</b>				
B1	Faux plafond horizontal isolé	m <sup>2</sup>	430,30		
B2	Faux plafond rampant isolé	m <sup>2</sup>	70,50		
B3	Doublage PSE Th 8+1	m <sup>2</sup>	1063,00		
			<b>MONTANT TOTAL HT</b>		
			TVA 19,6 %		
			<b>TOTAL TTC</b>		

## OPAC DE LA SAVOIE - CHAMBERY

« LES GLIERES BLANCHES » - COMMUNE DE GRIGNON  
SAVOIE

**CONSTRUCTION DE NEUF MAISONS LOCATIVES**

<p><b><u>Maître d'ouvrage</u></b> OPAC de la Savoie 7 rue de l'Iseran 73024 CHAMBERY – CEDEX tél. : 04-79-96-60-60</p>	<p><b><u>Architecte</u></b> Raymond Brun – architecte DPLG 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43</p>
<p><b><u>Bureau d'études structure</u></b> S.E.C.O.B.A. 286 avenue du Grand Verger 73000 CHAMBERY tél. : 04.79.68.27.60</p>	<p><b><u>Bureau d'études fluides</u></b> Philippe Brun 7 rue François Carle 73000 BARBERAZ tél. : 04-79-60-06-67</p>
<p><b><u>Coordination sécurité</u></b> Raymond Brun – coordonnateur niveau 1 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43</p>	<p><b><u>Contrôle technique</u></b> VERITAS 812 route de Plaimpalais 73230 SAINT ALBAN LEYSSE</p>

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**LOT n° 07 – SOLS SOUPLES**

DCE  
Mars 2000

## **PREAMBULE CONCERNANT TOUS LES LOTS**

Les travaux relatifs à cet appel d'offres concernent la construction de 9 maisons locatives au lieu-dit « Les Glières Blanches », sur la Commune de Grignon – Savoie.

L'entreprise est réputée être en connaissance de l'ensemble du CCTP et non pas la seule partie concernant son lot.

Afin de connaître les limites précises de ses prestations, l'entreprise pourra se mettre en rapport avec l'architecte ou se procurer les CCTP des autres corps d'état.

### Liste des lots :

- lot 01 : GROS ŒUVRE
- lot 01 B : TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS
- lot 02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE
- lot 03 E : MENUISERIES EXTERIEURES PVC - VITRERIE
- lot 03 I : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- lot 03 B : FERMETURES BOIS
- lot 05 : CLOISONS – DOUBLAGES
- lot 06 : PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX
- lot 06 B : ENDUITS DE FACADES
- lot 07 : SOLS SOUPLES
- lot 08 : FAIENCES
- lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRE – CHAUFFAGE – VMC
- lot 10 : ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
- lot 12 : PORTES DE GARAGES

Dans le cas où il apparaîtrait des travaux non prévus dans le présent CCTP et cependant nécessaires, l'entreprise devra établir et joindre à son offre de prix un devis complémentaire. En tout état de cause, l'entreprise est tenue de réaliser tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération telle que décrite par les plans et le CCTP, l'un complétant l'autre.

Le DPGF est joint au dossier de consultation à titre indicatif. Les entreprises consultées devront préalablement à la remise de leur offre, s'assurer de l'exactitude des quantités calculées.

Les quantités portées sur le DPGF sont calculées suivant les dimensions réelles des ouvrages, soit à l'unité, soit au mètre linéaire, soit au mètre superficiel ou au mètre-cube, soit en kilogramme, sans aucune majoration quelconque pour déchets, chutes, coupes, foisonnement, difficultés de mise en oeuvre et d'exécution etc.

L'entrepreneur devra tenir compte des plus-values et sujétions diverses dans les prix qui seront complets, nets et forfaitaires, non susceptibles de rabais, majorations ou plus-value.

La présence de ce détail quantitatif parmi les pièces de consultation, n'entamera en rien le caractère forfaitaire et global de la proposition.

### Connaissance du terrain

L'entreprise est réputée être s'être rendue sur les lieux et être en parfaite connaissance de ceux-ci notamment pour ce qui concerne les conditions d'accès et d'approvisionnement des matériaux, et toutes les sujétions d'exécution liées à la topologie du terrain et aux bâtiments voisins.

### **PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE**

Les prestations de l'entreprise comprennent

- \* la vérification du support avant intervention (toute intervention vaudra acceptation tacite)
- \* le nettoyage et dépoussiérage du support
- \* l'enlèvement des traces de laitance éventuelles
- \* la protection des sols après intervention
- \* l'enlèvement des chutes et le nettoyage des locaux après intervention

### **CLAUSES TECHNIQUES GENERALES**

Les travaux seront réalisés conformément aux avis techniques des fabricants et au DTU 53.2.

Les enduits de lissage se feront après humidification préalable des supports. Les produits de réagréage seront choisis en fonction des supports et des colles employés.

Les travaux d'enduit de lissage seront réalisés conformément à l'avis technique GS n° 2 du CSTB.

La pose des sols se fera sur supports parfaitement secs et propres, dans des conditions de température convenables.

Les colles seront choisies en fonction des supports et des revêtements et auront obtenu un avis technique du CSTB.

La planimétrie après réagréage sera telle qu'avec une règle de 2 mètres, la flèche maximum soit inférieure à 5 mm.

### **CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

*Les supports sont constituées de dalles béton avec surface lissée prêtes à recevoir un revêtement de sol collé après enduit de lissage à raison de 3 kg/m<sup>2</sup>.*

#### **A1 - Enduit de lissage à 3 kg/m<sup>2</sup> pour dalle**

Enduit de lissage type THOMSIT ou équivalent, sur dalle béton, à raison de 3 kg/m<sup>2</sup>, sur tous les supports destinés à recevoir les sols collés, y compris couche primaire d'accrochage.

#### **A2 - Vinyle U2SP3E2/3C2 en lés**

Fourniture et pose de tapis vinylique sur mousse, de classement U2SP3E2/3C2, de réaction au feu M3, type SOMMER TAPIFLEX 172 S de SOMMER, ou GERFLEX TRANSIT PLUS 202, d'affaiblissement acoustique 18 dB, posé en lés soudés à chaud, y compris colle, coupes et toutes sujétions.

**localisation:**

- \* toutes pièces des logements

#### **A3 - Vinyle U3P3E2/3C2 pour escalier**

Fourniture et pose de tapis vinylique sur mousse, de classement U3P3E2/3C2, de réaction au feu M3, type SOMMER 234 ESC pour escalier, d'affaiblissement acoustique 18 dB, avec nez de marches striés, posé en bandes soudées à chaud, y compris colle, coupes et toutes sujétions.

**Localisation**

- \* tous les escaliers intérieurs

## OPAC DE LA SAVOIE

LES GLIERES BLANCHES - GRIGNON  
CONSTRUCTION DE 9 MAISONS LOCATIVES

## DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

## LOT n° 07 : SOLS SOUPLES

Article	libellé	U	QUANTITE	P.U	PRIX
A1	Enduit de lissage à 3 kg/m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	698,20	3,17	2213,29
A2	Vinyle U2SP3E2/3C2	m <sup>2</sup>	698,20	23,36	16309,95
A3	Vinyle U3P3E2/3C2 pour escalier	ml	93,00	18,62	1731,66
MONTANT TOTAL HT					20254,91
TVA 19,6 %					3969,96
TOTAL TTC					24224,87

## OPAC DE LA SAVOIE

Construction de 9 maisons locatives - Les Glières Blanches - GRIGNON

### Planning des travaux TCE

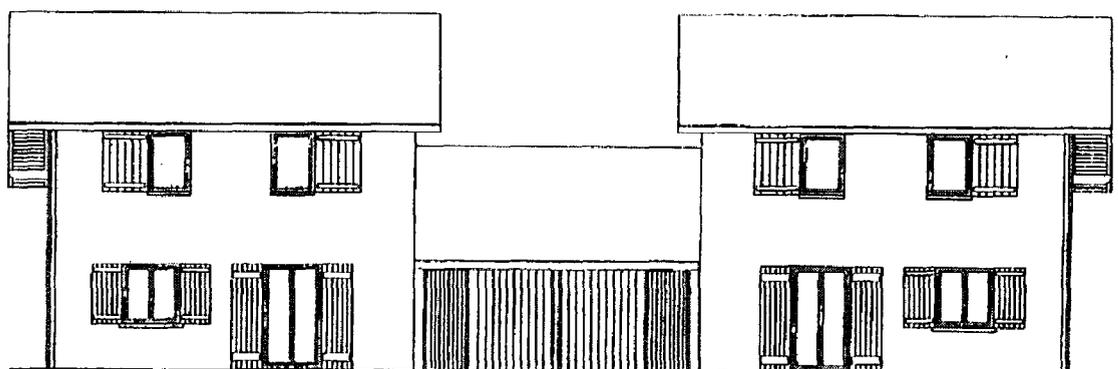
annexé au CCAP

Lots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Préparation											Réception
1b	Prépa											Réception
2	Préparation											Réception
3e	Préparation											Réception
3i	Préparation											Réception
3f	Préparation											Réception
5	Préparation											Réception
6	Préparation											Réception
6bis	Préparation											Réception
7	Préparation											Réception
8	Préparation											Réception
9	Préparation											Réception
10	Préparation											Réception
12	Préparation											Réception

# **BTS**

## **Aménagement – Finition**

### **Travaux demandés**



**Epreuve E4**

**Sous Epreuve : U 4.1**

# Préambule

## 1. Présentation

Ce sujet U 4.1 comporte 5 parties totalement indépendantes, qui peuvent être traitées dans n'importe quel ordre. Attention, il n'existe aucune correspondance de résultats entre elles.

Le dossier concerne la réalisation de neuf maisons locatives. Bien que légèrement différentes, le candidat supposera les neuf maisons identiques.

Le sujet est composé d'un dossier technique relatif à ces constructions  
comprenant : *(pagination dossier technique)*

- Plan de masse au 1/200 page 1
- Les plans des maisons 1 et 2:
  - Rez de terre au 1/75; page 2
  - Etage au 1/75; page 3
  - Coupe A-A au 1/50 ; page 4
  - Plan de charpente au 1/75; page 5
  - Les façades au 1/100 ; page 6
- Extrait du C.C.A.P (article 3); page 7 à 9
- Extrait du P.G.C (article 2 et article 5); page 10 à 11
- Les CCTP (avec DPGF) du lots 5 page 12 à 16
- Les CCTP (avec DPGF) du lots 7 page 17 à 20
- Le Planning des travaux contractuel page 21

## 2. Mise en situation du candidat :

Pour les 5 parties qui vous sont proposées, vous êtes considérés comme faisant fonction de conducteur de travaux dans l'entreprise « EURL Bâtiment Service de Savoie ». Cette entreprise est spécialisée dans les travaux de second œuvre pour 85 % en réhabilitation de bâtiment existant, les 15 % restant pour les travaux neufs du type du chantier qui vous est ici proposé. Elle dispose de plusieurs équipes spécialisées dans les domaines : cloisons et doublages, faux plafonds, peintures et revêtements muraux et les revêtements de sol. Tous les autres domaines de second œuvre sont soit sous-traités pour les travaux de réhabilitation, soit traités en groupement d'entreprises pour les travaux neufs.

## 3. Détail des parties :

*(pagination travaux demandés)*

- 1 - Etude du lot « cloison doublage » page 3 à 4
- 2 - Etude du lot « sols souples » page 5 à 11
- 3 – Planification de travaux page 12 à 18
- 4 – Analyse d'un résultat comptable page 19
- 5 - Suivi d'un compte prorata page 20 à 28

AFE4ETE

**4. Barème et durée conseillée :**

	Désignation	Durée	Barème indicatif
	Lecture du sujet	0,50 h	
Partie 1	Cloison et doublage	1,50 h	25
Partie 2	Sols souples	1,50 h	20
Partie 3	Planning d'intervention	2,50 h	30
Partie 4	Analyse d'un résultat comptable	1,00 h	10
Partie 5	Suivi du compte prorata	1,00 h	15
	TOTAL	8,00 h	100

**Important : toutes les hypothèses doivent être précisées par le candidat.**

## **Partie 1 : Lot n° 05 « cloison et doublage »**

L'objectif de cette partie est de contrôler, *en phase d'étude*, les quantités indiquées au devis quantitatif estimatif, afin de rendre un prix corrigé pour le lot cloison et doublage et répondre à l'appel d'offre concernant la réalisation de ces maisons locatives.

### ***On donne :***

- Les plans de bâtiments (dossier technique).
- Le CCTP du lot étudié et DPGF (dossier technique).
- Des feuilles de présentation minute n°1-1 pour réaliser votre métré (en 3 exemplaires).
- DPGF à compléter (documents réponses n°1-2)
- Le bordereau de prix unitaire de l'entreprise

### ***On demande :***

- **Réaliser** le métré précis des cloisons et des doublages (articles A1 et B3 seulement)
- **Compléter**, en justifiant vos choix, le D.P.G.F du lot en tenant compte des résultats de votre métré de contrôle.

### ***Informations complémentaires***

On rappelle que l'ensemble de l'étude porte sur neuf maisons que nous supposerons identiques.

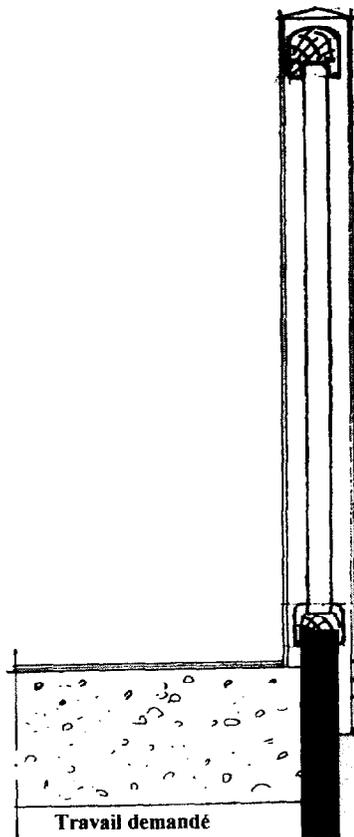
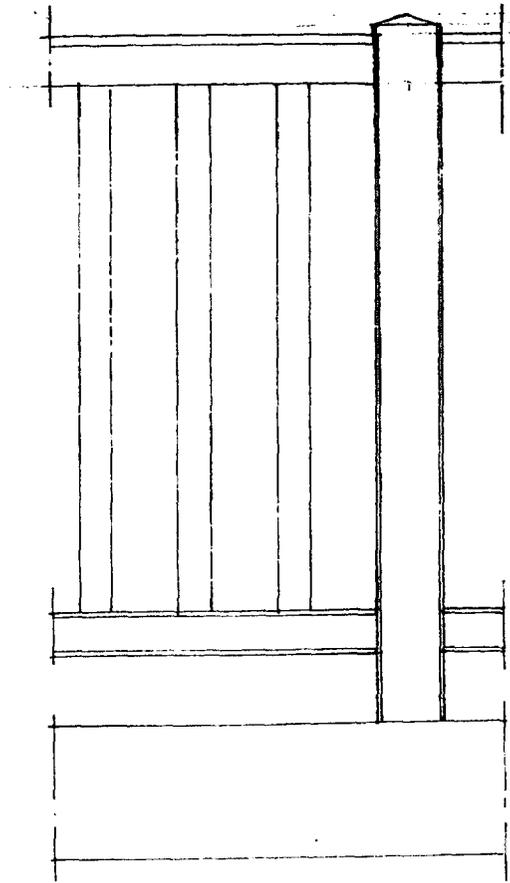
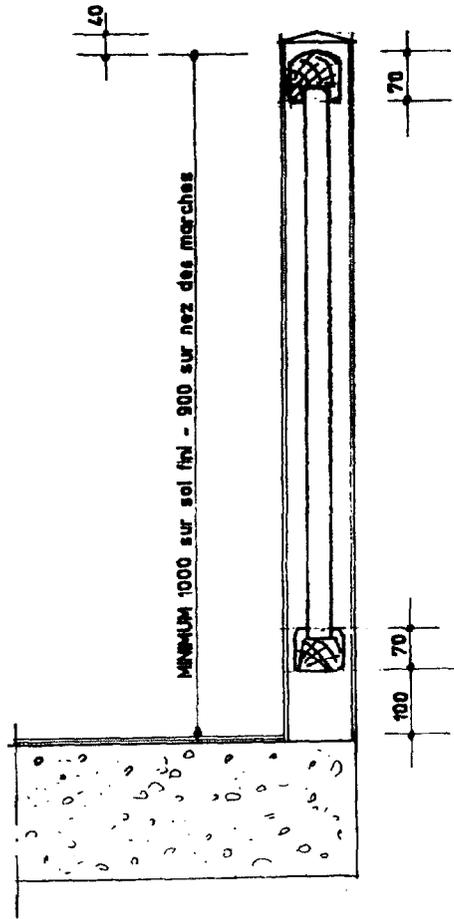
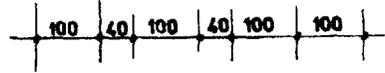
On considérera que les quantités des articles A2, B1 et B2 données dans le D.P.G.F sont correctes et ne sont pas à vérifier.

### ***Prix de vente unitaire de l'entreprise (non corrigé):***

Cloison PLACOPLAN de 5 cm	25,75 €/m <sup>2</sup>
Enduit plâtre	18,06 €/m <sup>2</sup>
Faux plafond horizontal isolé	29,40 €/m <sup>2</sup>
Faux plafond rampant isolé	32,70 €/m <sup>2</sup>
Doublage PSE Th 8+1	27,00 €/m <sup>2</sup>

# COUPE ET ELEVATION DE PRINCIPE DES GARDE-CORPS

Sur rive de dalle étage



Sur cloison séparative de l'escalier

## **Partie 2 : Lot n° 07 « sols souples »**

L'objectif de cette partie est de déterminer, *en phase de préparation de travaux*, le budget d'heures pour la réalisation de ce lotissement en partant d'un prix de marché local.

### ***On donne :***

- Les plans de bâtiment (dossier technique).
- Le C.C.T.P du lot étudié et D.P.G.F correspondant (dossier technique).
- Des documents d'étude comprenant :
  - les fiches techniques des produits nécessaires
  - les prix unitaires d'achat des matériaux
  - les coefficients d'étude
  - le déboursé horaire de main d'oeuvre.
- Les besoins en matériaux pour la réalisation des escaliers (voir le bon de commande pré remplis en document réponse n° 2-1)
- Un document d'étude réalisé sur une villa par le fournisseur du revêtement de sol vinyle U2SP3E2/3C2 en lés.
- Un bon de commande à compléter (document réponse n° 2-1)

### ***On demande :***

- **Réaliser** pour ce lot la commande des matériaux concernant les postes du D.P.G.F :
  - enduit de lissage (article A1),
  - vinyle U2SP3E2/3C2 en lés (article A2),en vous aidant du document d'étude du fournisseur réalisé sur le bâtiment 1 et des fiches produits.
- **Compléter** le bon de commande pour la réalisation de ce lot (document réponse n° 2-1).
- **Déterminer**, sachant le prix de vente escompté pour ce lot (voir D.P.G.F), le budget d'heures alloué pour l'ensemble de ce lot (les 3 articles).

**Remarque :** Les quantités du D.P.G.F sont supposées vérifiées et correctes.

**Eléments d'étude :**

*Prix d'achat des matériaux (rendu chantier) :*

Rep.	Désignation	Unité	Prix unitaire
2.1	Transit plus 202 Gerflex (30 ml de longueur) Proposé en rouleau de 2 m	m <sup>2</sup>	7,55 € HT
2.2	Primaire UZIN-PE 360	kg	2,94 € HT
2.3	Enduit de lissage UZIN-NC 150	kg	0,65 € HT
2.4	Colle UZIN-GN 276	kg	5,11 € HT

*Déboursé horaire de main d'œuvre :*

Rep.	Désignation	Unité	Prix unitaire
3.1	Ouvrier moyen (entreprise de pose du revêtement)	h	15.00 € HT

*Les coefficients d'étude de l'entreprise :*

- les frais généraux : 57 % du déboursé de main d'œuvre ;
- 10 % du CA pour la marge ;
- 4 % des DS entreprise pour les frais de chantier.

## Documentation technique : Colle



## Colle contact universelle

## UZIN-GN 276

Colle contact base polychloroprène, solvantée, pour revêtements de sol élastiques



## Domaines d'utilisation:

Colle contact solvantée, destinée aux revêtements de sol élastiques en lés ou dalles à envers lisse ou légèrement structuré. Uniquement pour l'intérieur. Adaptée entre autres pour:

- Revêtements PVC et VER
- Revêtements caoutchouc à envers poncé
- Linoléum, linoléum à envers liège, etc.
- Revêtements liège et revêtements mixtes liège/PVC
- Revêtements polyoléfine

Uniquement sur supports, revêtements et matériaux résistants aux solvants, par exemple sur chape, enduit, béton, plastique, bois, métal, etc.



Adaptée pour application sur tous les supports plans, si nécessaire ragrés, ainsi que sur revêtements anciens, finitions et supports métalliques.

Adaptée pour les sols avec chauffage intégré, pour les sollicitations des sièges à roulettes conformes à la norme européenne DIN EN 12 529.

## Attention:

Observer les indications de danger et consignes de sécurité portées sous la rubrique „Sécurité du travail et de l'environnement“

## Propriétés:

Colle contact fluide, prête à l'emploi, solvantée, présentant de nombreux avantages du point de vue technique de collage. La facile inflammabilité et le dégagement important de vapeurs de solvant limitent toutefois l'utilisation et imposent des mesures de protection.

Liant: Caoutchouc polychloroprène et résines renforçant l'adhésivité.

- Facile d'application
- Séchage très rapide
- Long temps de collage par contact
- Résistance initiale élevée
- Bonne résistance à la chaleur
- Risque d'incendie et d'explosion, nocif pour la santé
- GISCODE S1 / Forte teneur en solvant

## Caractéristiques techniques:

Emballage:	Seau métallique
Conditionnement:	10 kg
Tenue en stock:	Minimum 12 mois
Couleur:	Beige
Poids spécifique:	0,90 kg/l
Indications de danger:	Cf. „Sécurité du travail et de l'environnement“
Température de mise en œuvre:	≥ 10 °C au sol
Consommation:	250 g/m <sup>2</sup>
Temps de gommage:	10 à 30 minutes*
Temps de collage par contact:	40 à 60 minutes*
Circulable/sollicitable:	Immédiatement
Résistance finale:	Après 2 à 3 jours*

\* A 20 °C, dans des conditions normales

UZIN-GN 276

## Préparation du support:

Le support doit être plan, résistant, sec, non fissuré, propre et exempt de toute substance susceptible de diminuer l'adhérence.

Contrôler que le support correspond bien aux normes et fiches en vigueur et prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.

Les surfaces de contact doivent être aussi lisses et planes que possibles. Primaire les surfaces creuses ou poussiéreuses. Dépolir soigneusement les surfaces lisses et denses, par exemple les plastiques et métaux, revêtements d'usure anciens, revêtements de finition, etc.

Dépoussiérer soigneusement le support par aspiration. En fonction du domaine d'utilisation et du type de support, procéder ensuite à l'application du primaire et du ragréage UZIN appropriés (cf. Catalogue produits).

## Exemples de primaire (P) et ragréage (R):

## Chape ciment:

(P) UZIN-PE 360 / (R) UZIN-NC 150 ou UZIN-NC 170

## Chape d'anhydrite fluidifiée:

(P) UZIN-PE 240 / (R) UZIN-NC 110 ou UZIN-NC 170

## Chape d'asphalte coulé:

(P) UZIN-PE 260 / (R) UZIN-NC 170 adjuvant avec UZIN-PE 520

## Support bois:

(P) UZIN-PE 260 / (R) UZIN-NC 175 (épaisseur minimale: 3 mm)

## Supports anciens avec restes de colle adhérents:

(P) UZIN-PE 260 ou UZIN-PE 460 (sablé) /

(R) UZIN-NC 150 OkoLine, UZIN-NC 170, UZIN-NC 172 ou UZIN-NC 182

Sur supports sensibles à l'humidité ou non absorbants tels que les chapes d'asphalte coulé, chapes d'anhydrite fluidifiée, chapes magnésie, panneaux de particules ou supports anciens, appliquer le ragréage sur une épaisseur minimale de 3 mm.

Toujours laisser parfaitement sécher le primaire et le ragréage. Respecter les directives des fiches techniques des produits UZIN utilisés.

## Mise en œuvre:

1 Bien mélanger la colle avant utilisation, puis l'appliquer, en une couche régulièrement fine, sur le support et sur l'envers du revêtement, avec une spatule droite ou à denture très fine, par exemple A5 ou A1.

2 Laisser gommer les deux couches de colle jusqu'à ce qu'elles ne soient pratiquement plus collantes au toucher. Afficher le revêtement, parfaitement ajusté, immédiatement ou pendant le temps de collage par contact, puis maroufler énergiquement. Aucun ajustage ultérieur n'est plus possible. Après 10 à 20 minutes, procéder à un nouveau marouflage, en insistant au niveau des lisières et extrémités.

3 Pour diluer ou éliminer les taches de colle, utiliser le Diluant UZIN-VE 100 (Attention sur les surfaces sensibles / très facilement inflammable).

## Important:

- Tenue en stock: Minimum 12 mois au frais et au sec, en emballages d'origine. Reformuler hermétiquement les emballages entamés et les utiliser rapidement. Les emballages stockés dans un lieu trop froid et dont le contenu a épaissi devront être entreposés dans un local chauffé et, si nécessaire, plusieurs fois mélangés.
- Conditions idéales de mise en œuvre: + 15 °C à + 25 °C, température du sol ≥ 10 °C, et humidité relative de l'air < 75 %. Une humidité relative de l'air trop élevée peut entraîner la formation d'un film d'eau de condensation de la couche de colle en cours de gommage et faire ainsi échouer le collage par contact.
- Les supports sensibles aux solvants, par ex. bitume, asphalte coulé, etc., devront impérativement être ragrés.
- Particulièrement adaptée pour application sur supports primarisés avec le Primaire bicomposant époxy UZIN-PE 460 et sur supports ragrés avec le Ragréage bicomposant polyuréthane UZIN-KR 410.
- Respecter les directives des fiches techniques des produits utilisés et les recommandations du fabricant de revêtements. Pour la préparation du support et la mise en œuvre, respecter les DTU, CPT, normes et règles professionnelles, etc. en vigueur à la date d'exécution des travaux.

## Sécurité du travail et de l'environnement:

Forte teneur en solvant. Symbole F: „Facilement inflammable“. Les vapeurs de solvants peuvent entraîner avec l'air la formation de mélanges explosifs. Bien aérer les locaux pendant et après la mise en œuvre. Ne pas fumer, éviter les feux et sources d'ignition. Empêcher toute formation d'étincelles, mettre donc hors service tous les appareils électriques, interrupteurs et autres. Pendant la mise en œuvre, utiliser une crème de protection de la peau et des gants de protection.

Respecter les indications portées sur l'étiquette de l'emballage, la fiche de données de sécurité, les informations produits, normes et réglementations en vigueur, correspondant à ce type de produit.

## Elimination:

Rassembler si possible les restes de produits et les utiliser. Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts, les eaux ou la terre. Laisser sécher les emballages totalement vidés et les éliminer comme emballages recyclables en fonction des directives locales.

Information: Les données contenues dans cette fiche technique reposent sur les résultats obtenus dans des expériences et études préliminaires à ce jour. Elles présentent des recommandations d'ordre général et ne tiennent pas compte de toutes les conditions d'application possibles, différentes d'un cas à l'autre. Ces données ne sauraient donc servir de base à des exigences de réparation. Procéder le cas échéant à des essais préalables. Cette édition annule et remplace les précédentes. 10/01/10.01/1 000/Mur

## Consommations:

Sur surface rugueuse, utiliser une spatule à denture fine et sur surface lisse une spatule lisse ou à denture fine.

Denture	Consommation
A 5	100 à 150 g/m <sup>2</sup>
A 1	150 à 200 g/m <sup>2</sup>



UZIN UTZ AG  
Dieselstraße 3  
D-89079 Ulm

UZIN France

6, avenue du Professeur André Lémierre  
F-75980 Paris Cedex 20  
Tél.: 01 41 63 27 20  
Fax: 01 41 63 27 21

## Documentation technique : Primaire



## Primaire universel

## UZIN-PE 360

Primaire dispersion pour supports absorbants et non absorbants



## Domaines d'utilisation:

Primaire dispersion destiné aux supports sols et murs absorbants ou non absorbants, à l'intérieur et à l'extérieur. Adapté entre autres pour application sur:

- chapes ciment, béton, béton cellulaire, etc.
- céramique, pierre naturelle ou artificielle, terrazzo, enduit, maçonnerie, etc.
- plaques de plâtre à parement carton, supports plâtre, chapes sulfate de calcium
- et chapes d'asphalte coulé non sablé



Particulièrement adapté avant application d'un Ragréage UZIN à base de plâtre ou de ciment ainsi qu'avant collage avec une Colle dispersion UZIN sur support non ragréé.

Adapté pour les sols avec chauffage intégré (eau chaude).

## Propriétés:

Primaire dispersion contenant de l'eau, à très bon pouvoir de pénétration, à base d'hydrosol de résine synthétique particulièrement fine. Lie la poussière de surface, réduit la capacité d'absorption du support, protège les supports sensibles à l'humidité contre l'eau des ragréages et des colles, empêche une évaporation trop rapide de l'eau de gâchage des ragréages. Excellente fonction de pont d'adhérence.

**Liant:** Copolymères modifiés base styrène et acrylate.

- Prêt à l'emploi
- Très liquide
- Diluable à l'eau
- Séchage rapide
- Stable à l'eau et aux alcalis
- Utilisation polyvalente
- GISCODE D 1 / Exempt de solvant

## Caractéristiques techniques:

Emballage:	Bidon plastique / fût
Conditionnement:	20 kg
Tenue en stock:	Minimum 12 mois
Couleur liquide / sec:	Bleu clair / transparent
Poids spécifique:	1,02 kg/l
Température de mise en œuvre:	≥ 15 °C au sol
Consommation:	150 g/m <sup>2</sup>
Durée de séchage:	2 à 24 heures*, cf. „Mise en œuvre”

\*A 20 °C, dans des conditions standard.

UZIN-PE 360

## Préparation du support:

Le support doit être résistant, sec, propre, non fissuré, propre et exempt de toute substance susceptible de diminuer l'adhérence.

Les chapes fluidifiées devront être poncées puis dépoussiérées par aspiration.

Contrôler que le support correspond bien aux normes et fiches en vigueur et prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.

Éliminer mécaniquement, par brassage, ponçage, fraisage ou grenailage les couches instables ou diminuant l'adhérence, par exemple les zones tendres en périphérie de chape, les laitances durcies, agents de décoffrage et résidus anciens de colle, de ragréage, de peinture ou de revêtement.

Bien dépolir les supports denses et non absorbants de type asphalte coulé non sablé, céramique, pierre, terrazzo, etc. avec un abrasif grossier.

Éliminer par aspiration les poussières et particules non adhérentes.

Après traitement par application de primaire, appliquer par exemple le Ragréage UZIN-NC 145 ou UZIN-NC 170. Pour l'application d'une épaisseur de ragréage supérieure à 10 mm sur chape sulfate de calcium, consulter notre Service Technique.

Toujours laisser parfaitement sécher le primaire et le ragréage. Consulter les fiches techniques des produits utilisés.

## Mise en œuvre:

1 Avant utilisation, acclimater l'emballage à la température ambiante, bien l'agiter puis le vider dans un seau propre.

2 Appliquer le primaire sur le support, régulièrement et à saturation, avec un rouleau en mousse fine. Sur support absorbant, ne pas verser le produit afin d'éviter les sursaturations locales. Éviter la formation de floques!

3 Nettoyer les outils à l'eau immédiatement après utilisation.

4 **Durée de séchage:** Laisser sécher jusqu'à ce que le film devienne clair, transparent, et ne soit pratiquement plus collant. En fonction de la température du sol et de l'humidité de l'air, respecter une durée de séchage de 12 à 24 heures, en particulier sur les chapes fluidifiées et les supports plâtre. Sur support ciment absorbant, 2 à 4 heures de séchage sont en général suffisantes.

## Consommation:

100 à 150 g/m<sup>2</sup>, pour application au rouleau mousse, en fonction de la rugosité et de la capacité d'absorption du support.

## Important:

■ Tenue en stock: minimum 12 mois au frais, en emballages d'origine. Protéger du gel. Refermer hermétiquement les emballages entamés et les utiliser rapidement.

■ Conditions idéales de mise en œuvre: +15 °C à +25 °C, température du support > +15 °C et humidité relative de l'air < 75%. La durée de séchage augmente par température basse et humidité de l'air élevée et diminue par température élevée et humidité de l'air basse.

■ Respecter les directives des fiches techniques des produits UZIN utilisés et les recommandations du fabricant de revêtements. Pour la préparation du support et la mise en œuvre, respecter les DTU, CPT, normes et règles professionnelles, etc. en vigueur à la date d'exécution des travaux.

## Sécurité du travail et de l'environnement:

Exempt de solvant. Ininflammable. Pendant la mise en œuvre, une bonne aération des locaux et l'utilisation d'une crème de protection de la peau sont recommandées.

Après séchage complet, le produit présente une odeur neutre et est physiologiquement et écologiquement sans danger.

Conditions climatiques conformes aux normes lors de la pose, et supports, primaires et ragréages parfaitement secs sont les conditions essentielles à l'obtention après travaux d'un air ambiant d'excellente qualité.

## Élimination:

Rassembler si possible les restes de produits et les utiliser. Ne pas verser le produit dans les égouts, les eaux ou la terre. Laisser sécher les emballages totalement vidés et les éliminer comme emballages recyclables en fonction des directives locales et/ou nationales.

Informations: Les données contenues dans cette fiche technique reposent sur les résultats obtenus des expériences et études réalisées à ce jour. Elles présentent des recommandations d'ordre général mais ne répondent pas à toutes les conditions d'application possibles, différentes d'un cas à l'autre. Ces données ne sauraient donc servir de bases à des exigences de réparations. Procéder le cas échéant à des essais préalables. Cette édition annule et remplace les précédentes.

10.01/10.01/1.000/Mar



UZIN UTZ AG  
Dieselstraße 3  
D-89079 Ulm

UZIN France  
4 avenue du Professeur André Lamière · F-75980 Paris Cedex 20  
Tél.: 0033/1/41 63 27 20 · Fax: 0033/1/41 63 27 21

## Documentation technique : Ragréage



**INFORMATION PRODUIT**

## Ragréage autolissant

## UZIN-NC 150

Ragréage autolissant pour sol, base ciment, pour application en épaisseurs jusqu'à 10 mm

**UZIN-Ökoline\***: Gamme de produits à très faible émission, sans solvant, en harmonie avec l'environnement

## Domaines d'utilisation:

Ragréage autolissant base ciment destiné au lissage et à l'égalisation de supports à l'intérieur. Adapté entre autres:

- pour la réalisation de surfaces planes présentant une très bonne capacité d'absorption avant la pose de revêtements de sol textiles et élastiques soumis à des sollicitations normales
- pour application sur chapes ciment, anhydrite, magnésite et xylolithe, ainsi que sur chapes fluidifiées
- sur supports béton
- sur supports anciens présentant des restes de colle bien adhérents



Dans le cadre de sollicitations normales, adapté pour tous les travaux standard de ragréage en locaux à usage industriel, professionnel ou résidentiel.

Adapté pour application sur les sols avec chauffage intégré, ainsi que pour les sollicitations des sièges à roulettes conformes à la norme EN 12 529.

ÖKO  
LINE



## Propriétés:

Mortier industriel sec en poudre, adjuvanté. Donne après gâchage avec de l'eau un ragréage coulant autolissant, à prise hydraulique et à rendement élevé. Présente les propriétés appropriées à tous les travaux standard de ragréage.

**Composants:** Ciments alumineux et silicates, sulfates de calcium, sels alcalins organiques et inorganiques, copolymères d'acétate de polyvinyle, fluidifiants protéiques, antimousse, sables siliceux et poudre de calcaire.

- Pour des épaisseurs jusqu'à 10 mm
- Très bonne capacité d'autolissage et transportable à la pompe
- Rapidement dur et prêt à la pose
- Durcissement pratiquement sans tension
- Résistance élevée
- Très bonne capacité d'absorption
- GISCODE ZP 1/A faible teneur en chromates
- EMICODE EC 1/A très faible émission



## Caractéristiques techniques:

Conditionnement:	25/Sac papier
Tenue en stock:	Minimum 6 mois
Eau de gâchage:	Env. 7 l d'eau par sac de 25 kg
Couleur:	Gris
Consommation:	Env. 1,5 kg/m <sup>2</sup> /mm d'épaisseur
Température de mise en œuvre:	+15 °C minimum au sol
Durée pratique d'utilisation:	20 à 30 minutes*
Circulable:	Après 1 à 2 heures*
Prêt à la pose:	Après env. 24 heures*

\* A 20 °C, dans des conditions standard, pour une épaisseur de 3 mm

UZIN-NC 150

## Préparation du support:

Le support doit être solide, non fissuré, sec, propre et exempt de toute substance susceptible de diminuer l'adhérence. Contrôler que le support correspond bien aux normes et fiches en vigueur et prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.

Les chapes fluidifiées devront être poncées puis dépoussiérées par aspiration.

Éliminer par brosse, ponçage, fraisage ou grenailage les couches instables ou susceptibles de diminuer l'adhérence.

Dépoussiérer soigneusement le support par aspiration, puis le traiter avec le Primaire UZIN-PE 60 Ökoline.

Autres primaires également recommandés:

Support/Domaine d'utilisation	Primaire UZIN	Type
Chape ciment, béton, terrazzo	UZIN-PE 360	D
Chape anhydrite/sulfate de calcium	UZIN-PE 240	D
Chape magnésite/xylolithe	UZIN-PE 260	D
Restes de colle, résistants à l'eau	UZIN-PE 260	D
Restes de colle, solubles à l'eau	UZIN-PE 460	RE
Béton, chape ciment trop humide	UZIN-PE 460	RE
Consolidation des surfaces friables	UZIN-PE 460	RE

D = Dispersion, RE = Réserve epoxy bi-composante

Laisser parfaitement sécher le primaire. Le Primaire époxy UZIN-PE 460 devra toujours être sablé.

Observer les fiches techniques des produits UZIN utilisés.

## Mise en œuvre:

1 Verser environ 7 litres d'eau claire froide dans un récipient propre. Ajouter le contenu d'un sac (25 kg) tout en malaxant énergiquement. Mélanger jusqu'à obtention d'une consistance onctueuse, fluide et non grumeleuse. Utiliser un malaxeur et l'Agitateur UZIN pour ragréage. Ne pas gâcher en une consistance trop liquide.

2 Verser le ragréage sur le support primairisé puis le répartir en une épaisseur régulière à la lisseuse ou au Râteau d'étalement UZIN. Appliquer si possible l'épaisseur nécessaire en une passe et au minimum en une couche d'au moins 3 mm.

La capacité d'autolissage et la qualité de surface pourront être améliorées en passant la couche de ragréage au Rouleau débulleur UZIN.

3 Durée de séchage: Env. 1 journée à 20 °C pour une couche de 3 mm d'épaisseur. Un ponçage (grain 40 à 60) effectué après 12 à 24 heures améliorera la qualité de la surface et la capacité d'absorption.

## Consommations:

Épaisseur	Consommation	25 kg pour environ
1 mm	1,5 kg/m <sup>2</sup>	17 m <sup>2</sup>
2 mm	3,0 kg/m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>
5 mm	7,5 kg/m <sup>2</sup>	3 m <sup>2</sup>
10 mm	15,0 kg/m <sup>2</sup>	1,5 m <sup>2</sup>



UZIN UTZ AG  
Dieselstraße 3  
D-89079 Ulm

## Important:

- Tenue en stock: Minimum 6 mois au sec, en emballages d'origine. Reformer hermétiquement les emballages entamés et les utiliser rapidement.
- Conditions idéales de mise en œuvre: +18 °C à +25 °C, température du support > +15 °C, humidité relative de l'air < 75 %. Les durées de durcissement, de séchage et d'attente avant aptitude à la pose augmentent par température basse et humidité relative de l'air élevée. Une température élevée réduit la durée pratique d'utilisation, utiliser donc de l'eau froide en été.
- Transportable avec une pompe à vis en malaxage continu de type PFT-T2E.
- Pour l'application d'un ragréage en couches superposées: Appliquer la seconde couche sur la première encore humide, dès que celle-ci est circulable. Sinon, laisser sécher la première couche pendant 24 heures, la primairiser avec le Primaire UZIN-PE 60 ou UZIN-PE 360, puis appliquer la seconde couche de ragréage après 3 à 4 heures.
- Protéger les surfaces fraîchement ragrées de la chaleur, du soleil et des courants d'air.
- Respecter les informations données dans les fiches techniques des produits UZIN utilisés. Pour la mise en œuvre, respecter les DTU, CPT, normes et règles professionnelles, etc. en vigueur à la date d'exécution des travaux.

## Sécurité du travail et de l'environnement:

GISCODE ZP 1 - A faible teneur en chromates conformément à la Règle technique allemande TRGS 613.

Symbole de danger: Xi Irritant.

Contient du ciment! Au contact de l'eau/l'humidité, le ciment présente une forte réaction alcaline. Éviter donc tout contact avec les yeux et la peau. En cas de contact, laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation de la peau et de contact avec les yeux, consulter un médecin. Porter des gants de protection. Pendant le gâchage, porter un masque de protection contre la poussière.

EMICODE EC 1 - A très faible émission, conformément aux directives de l'Association allemande enregistrée pour le Contrôle des Émissions des Produits de Pose („GEV“).

Le Ragréage UZIN-NC 150 ne dégage aucune émission importante de substances toxiques ou autres composés organiques volatils connus à ce jour (COV).

Après séchage complet le produit est physiologiquement et écologiquement sans danger.

Conditions de pose conformes aux normes, et supports, primaires et ragrésés parfaitement secs sont les conditions essentielles à l'obtention après travaux d'un air ambiant d'excellente qualité.

## Élimination:

Rassembler si possible les restes de produits et les utiliser. Ne pas verser le produit dans les égouts, les eaux ou la terre. Laisser sécher les emballages totalement vidés et les éliminer comme emballages recyclables en fonction des directives locales et/ou nationales.

Informations: Les données contenues dans cette fiche technique reposent sur les résultats actuels des expériences et études réalisées à ce jour. Elles présentent des recommandations d'ordre général mais ne répondent pas à toutes les conditions d'application possibles, différentes d'un cas à l'autre. Ces données ne sauraient donc servir de base à aucune réparation. Procéder le cas échéant à des essais préalables. Cette édition annule et remplace les précédentes.

1.000/07/01/ut

UZIN France  
6, avenue du Professeur André Lemierre Tél.: 01 41 63 27 20  
F-75980 Paris Cedex 20 Fax: 01 41 63 27 21

# Gerflor

Date :

1/2

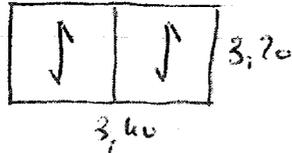
Objet : Calepinage sol

Vinyle U2SP3 E2 / 3C2 en les  
Chantier : Les Glicies Blanches

Etude sur une villa type 4 :

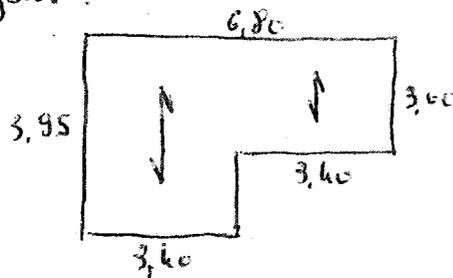
Rez de terre :

1. Cuisine :



$$3,20 \times 2 = 6,40 \text{ m}^2$$

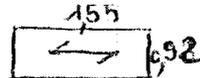
2. Salon séjour :



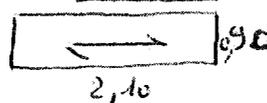
$$3,95 \times 2$$

$$3,00 \times 2 = 13,90 \text{ m}^2$$

3. WC :

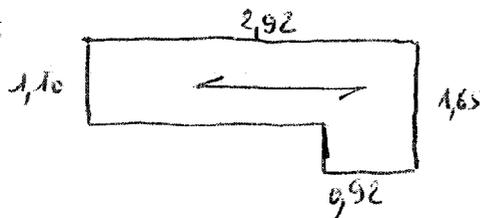


4. Placards :



$$2,10 \times 1 = 2,10 \text{ m}^2$$

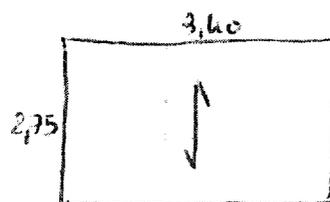
5. Hall :



$$2,92 \times 1 = 2,92 \text{ m}^2$$

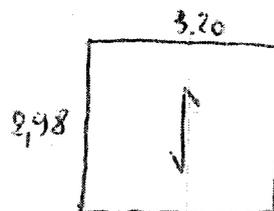
Etage :

6. Chambre 1 :



$$2,75 \times 2 = 5,50 \text{ m}^2$$

7. Chambre 3 ;  
(hors placard)

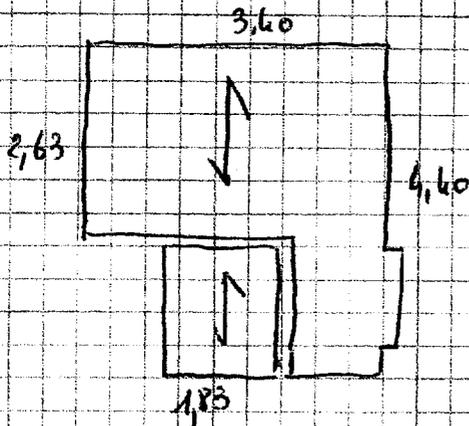


$$2,98 \times 2 = 5,96 \text{ m}^2$$

à reporter  $36,78 \text{ m}^2$

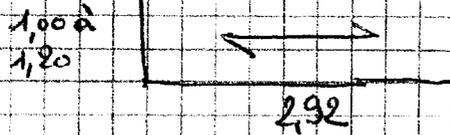
Report de la page 1 = 36,78 ml

8. Chambre 2 et 3 de B:



$$4,60 \times 2 = 8,80 \text{ ml}$$

9. Dégageant:



$$2,92 \times 1 = 2,92 \text{ ml}$$

10. Placard de la chambre 3 et WC:

$$\begin{aligned} \text{Chutes sur chambre 2 et dég} &= 0,00 \\ \text{linéaire total} &= 48,50 \end{aligned}$$

Soit pour une villa, avec pertes en longueur: 50,00 ml

en lés de 2,00 m